



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.15/189/Add.1  
14 août 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Groupe de travail du transport des marchandises dangereuses

Quatre-vingt-unième session  
Genève, 25-27 octobre 2006

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Liste des documents par point de l'ordre du jour et annotations

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TRANS/WP.15/189(Secrétariat)  
TRANS/WP.15/189/Add.1 (Secrétariat)

Ordre du jour provisoire  
Liste des documents

Documents de base

TRANS/WP.15/188 (Secrétariat)

Rapport du Groupe de travail sur sa  
quatre-vingtième session (Genève, 8-12  
mai 2006)

2. ÉTAT DE L'ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL  
DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR) ET QUESTIONS  
CONNEXES

Le Groupe de travail sera informé de l'état de l'ADR, du Protocole d'amendement  
de 1993, des accords spéciaux et des notifications en application du chapitre 1.9.

À ce jour, aucun changement n'a été signalé en ce qui concerne l'état de l'ADR (40  
Parties contractantes) ni celui du Protocole d'amendement de 1993 (27 Parties contractantes)  
depuis la dernière session.

GE.06-

3. INTERPRÉTATION DE L'ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR)

ECE/TRANS/WP.15/2006/19 (Belgique) Missions du conseiller à la sécurité (sous-section 1.8.3.3)

ECE/TRANS/WP.15/2006/20 (Belgique) Interprétation du 7.5.1

4. PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AUX ANNEXES A ET B DE L'ADR

ECE/TRANS/WP.15/2006/12 (CEFIC) 7.5.5.3 Limitations relatives aux peroxydes organiques et matières autoréactives

ECE/TRANS/WP.15/2006/13 (Belgique) Signalisation orange dans une chaîne de transport comportant un parcours ferroviaire

ECE/TRANS/WP.15/2006/14 (Belgique) Placardage des unités de transport transportant des emballages

ECE/TRANS/WP.15/2006/15 (France) Section 5.3.2 relative à la signalisation orange : Amendement au 5.3.2.2.1

ECE/TRANS/WP.15/2006/16 (Norvège) Surveillance des véhicules

ECE/TRANS/WP.15/2006/18 (Royaume-Uni) Section 8.1.5: Équipements divers

ECE/TRANS/WP.15/2006/21 (Belgique) Partie 8 : Lampes de poche

ECE/TRANS/WP.15/2006/22 (Belgique) Paragraphe 5.3.2.1.4

5. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU GROUPE DE TRAVAIL

ECE/TRANS/WP.15/2006/11 (Secrétariat) Mandat et règlement intérieur du WP.15

6. PROGRAMME DE TRAVAIL (QUATRE-VINGT-DEUXIÈME SESSION)

Le programme de travail pour 2006-2010 est contenu dans le document ECE/TRANS/166/Add.1. Aucun nouveau document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

7. QUESTIONS DIVERSES

ECE/TRANS/WP.15/2006/17 (Belgique) Application de la sous-section 1.8.5.2

Un groupe de travail informel sur les "Véhicules transportant des chargements mixtes de matières explosibles (Unités mobiles de fabrication)" se tiendra à Bonn les 19 et 20 septembre 2006 sur invitation du Gouvernement de l'Allemagne. Le rapport sera éventuellement présenté en tant que document informel.

Un groupe de travail informel sur les consignes écrites se tiendra à Bruxelles les 10 et 11 octobre 2006 sur invitation de l'Union Internationale des Transports Routiers (IRU). Le rapport sera éventuellement présenté en tant que document informel.

Conformément à la pratique établie, le Groupe de travail élira un président et un vice-président pour 2007.

8. ADOPTION DU RAPPORT

\* \* \*